

Mise en œuvre de l'aménagement de la forêt domaniale (FD) EAWY

et tableau de bord des indicateurs de suivi

Présentation de l'aménagement

- Période couverte par le document de gestion durable (aménagement) : 2004-2023
- Surface : 6 905 ha (6884 en FSC).
- Traitement en futaie régulière sur 6 220 ha, en futaie irrégulière sur 500 ha.
- Principale essence : hêtre (79%).
- Série d'intérêt écologique sur 114 ha. Réseau de mares à Sphaignes remarquable.

Tableau de bord des indicateurs de suivi

Biodiversité

- Nombre d'arbres bio identifiés : Trame d'arbres à haute valeur écologique conservés en martelage ; 9233 arbres « bio » dont 7211 vivants ont été réservés depuis 2017.
- Surface en RB : Série d'intérêt écologique de 114 ha ; Natura 2000 : 692 ha
- Surface en HSN-LE : 10,34 ha
- Surface en ILS : 75,37 ha (1,1%)
- Surface en ILV : 167,32 ha (2,4%), maintien d'îlots paysagers et collectifs bio

Dialogue forêt-société et accueil du public

- Accueil du public :
 - Fréquentation rurale mais plus forte autour de sites importants notamment celui des V1 sur Ardouval. Accueils lycée Mesnières (5 jours) et licence pro (1 TP). Travail sur site Val Ygot avec l'association du val Ygot.
- Concertation avec les parties prenantes :
 - 2 à 3 réunions par an avec les chasseurs (suivi de saison), et 1 à 2 réunions d'échanges avec naturalistes
 - Contacts avec les acteurs économiques (scieries, parc animalier...).
 - Contacts avec élus et communautés de communes, réunion du comité de forêt sur Eawy en 2023.
 - Présentation du programme de révision d'aménagement forestier sur 2022-2023 en comité de forêt. Document qui sera présenté d'ici fin 2024.

Renouvellement des forêts / Gestion durable

- Groupe de régénération de 2160 ha pour des objectifs de renouvellement de 1600 ha soit 80 ha/an dont 30 % en chêne (transformation des hêtraies en chênaies par plantation), 60 % en hêtre (régénération naturelle), 5 % en résineux et 5 % en feuillus divers. Depuis 2004 : 1106 ha mis en régénération naturelle hêtre (classe 1 BDR). L'objectif de régénération naturelle est atteint.

- Depuis 2004 : 625 ha plantés (majoritairement chêne sessile). Campagne 2023/2024 : 17,4 ha de plantations en plein de chênes et divers, auxquels s'ajoutent 46 ha de diversification et compléments de régénération naturelle. Il reste 5% de l'effort à produire en plantation (2% chêne, 2% résineux et 1% feuillus divers). 90% des plantations 2023-2024 ont été financées avec France 2030.

Production

- Volume de bois mis à disposition du public pour tous usages : Volumes mobilisés représentent en moyenne sur les cinq dernières années 53 000 m³ (la prévision de récolte est fixée à 71 700 m³/an. Le prélèvement moyen (20 exercices) depuis le début de la période est de 64 262 m³). En 2023 : 34 141 m³.
- Volumes accidentels et sanitaires (2050 m³) : Pas de crise aigüe en 2023. Maintien de l'exploitation des coupes sanitaires (scolytes, chararoses, ou chablis).
- Destination des bois : La commercialisation des gros bois de hêtre (47%) se fait quasi exclusivement par contrat, auprès de la scierie locale LEFEBVRE. L'essentiel du bois d'industrie (32%) est commercialisé auprès de l'entreprise BURGO (Ardennes), LINEX (Yvetôt) et exploitants chauffagistes locaux. Le résineux (6%) auprès d'entreprises proches GASTEBOIS (Pont-Audemer) et GUIDEZ (proche Rouen). 15% du volume a été vendu en bloc et sur pied (7000 m³) en 2022.

Risques

- Protection contre les incendies de forêts : non concernée
- Dépérissement des peuplements : Peu de dépérissement en 2023, après épisode scolyte 2019. Mise en place du protocole DEPERIS début 2023 avec une notation de 12 % de peuplements avec des signes dépérissement. Adaptation dans les choix aménagement pour transformer une partie de la hêtraie en chênaie.

Equilibre forêt gibier

- Etat de la régénération : 20 % de la surface en jeunes peuplements impactée par la présence du chevreuil et du cerf, avec un impact fort sur les plantations (près de 6 % de la surface engrillagée), 4% en compromis et 16 % en dégradé.
- Surfaces protégées contre le gibier : 420 ha de surface engrillagée. La chasse est pratiquée à tir (9 lots) et à courre pour le cerf mâle (Rallye Roumare). Un dispositif Sylvafaune est engagé en lien avec l'ONCFS et la FdC 76.

Eau

- Prise en compte des enjeux eau :
 - Intégration dans les contrats d'exploitation et de travaux, des prescriptions en matière de protection des mares, d'espèces protégées et de vestiges archéologiques.
 - Inventaires importants sur le réseau de mares du massif du Croc : bryophytes (CBN), phytosocio et batraciens à venir.
- Zones couvertes par un enjeu eau identifié : Captage Bellencombe (parcelle 189). Collaboration avec Syndicat de Bassin Versant de l'Arques.